



Mairie de Sisco  
04 95 35 20 01  
mairie.sisco@wanadoo.fr

COURRIER ARRIVÉE  
LE 18/09/2019  
N° 19-790

Collectivité Territoriale de Corse  
A l'attention de Monsieur Le Président de l'AUE  
22, cours Grandval  
BP 215

20187 Ajaccio cedex 1

Sisco le 16 Septembre 2019

**Objet :** Demande d'avis de modification du PADDUC  
Cartographie des ESA  
LRAR : 1A 166 656 7274 <sup>03</sup>

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie du courrier adressée à Monsieur Le Président de l'exécutif.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, Monsieur le Président de l'AUE, je vous prie de croire, à mon plus profond respect.

Le Maire

Ange Pierre VIVONI





Mairie de Sisco  
04 95 35 20 01  
mairie.sisco@wanadoo.fr

Collectivité Territoriale de Corse  
A l'attention de Monsieur Le Président de l'Exécutif  
22, cours Grandval  
BP 215

20187 Ajaccio cedex 1

Sisco le 16 Septembre 2019

**Objet :** Demande d'avis de modification du PADDUC  
Cartographie des ESA  
LRAR : 1A 166 656 727300

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'AUE, en charge par délégation de l'aménagement du territoire, vous avez sollicité, pour avis la Commune de Sisco, par courrier en date du 10 juillet 2019, quant à la cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles.

Pour donner suite aux indications produites dans votre courrier quant à la consultation des documents, a examiné la proposition cartographique des nouveaux Espaces Stratégiques agricoles.

Le tableau joint au courrier du 10 juillet 2019 fait état d'une réduction de 8 hectares de la surface totale des ESA entre 2015 et 2019.

La carte illustrant les évolutions de la tâche urbaine nous a permis d'identifier les secteurs concernés.

**J'émetts donc un avis favorable à votre demande d'avis avec la réserve suivante :**

La Commune de Sisco a approuvé son PLU le 31 Mai 2019 après arrêté le 16 Octobre 2016, avis des personnes publiques associées (dont la CDC) et enquête publique. La délimitation des Espaces Stratégiques a fait l'objet d'un travail et d'un avis favorable de la CTPENAF le 14 décembre 2016.

Le PLU approuvé classe 242.3 hectares en espace stratégique agricole (PADDUC : 215 hectares en 2015 et 207 en 2019) soit 35,3 hectares supplémentaires.

**Je vous demande donc, à la fois pour prendre en compte le vote de notre Conseil Municipal mais aussi dans un souci de cohérence juridique afin d'éviter à La Commune d'avoir à réviser son document pour se mettre en conformité avec le PADDUC et par conséquent à réduire nos ESA, d'intégrer notre délimitation des ESA tels qu'approuvé le 31 Mai 2018.**

Sur simple demande par courriel ou courrier, je peux vous faire transmettre les fichiers SIG nécessaires.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, Monsieur le Président de l'Exécutif, je vous prie de croire, à mon plus profond respect.

Le Maire

Ange Pierre VIVONI



PS : Copie à Monsieur Le Président de L'AUE